

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général KP/SC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° _____

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté décidant l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2026, à l'association Rail Aquitaine Est et décidant le versement de la cotisation afférente**

Le Maire-Adjoint délégué aux Finances et aux Affaires Générales,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2026 abrogeant et remplaçant la délibération n°2 du 27 mars 2026 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'arrêté n°56 du 3 avril 2026 portant délégation de fonctions et de signature à Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, deuxième adjointe,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite adhérer, au titre de l'année 2026, à l'association Rail Aquitaine Est,
- Vu l'appel à cotisation afférent

ARRETE :

ARTICLE 1er : Décide l'adhésion de la Ville de Tulle, au titre de l'année 2026, à l'association Rail Aquitaine Est et le versement de la cotisation correspondante d'un montant de 1 000 €.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 6281 - Code : ADHESI/RAILQU

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Association Rail Aquitaine Est

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

TULLE, le 18 août 2026

Transmis au contrôle de Légalité le : 25 AOUT 2026
Date et Réf. de l'accusé de réception : 25 AOUT 2026

AD/50 - 18082026



Le Maire-Adjoint,

Marie-Pierre NAVES-LAUBY

BULLETIN D'ADHÉSION

ASSOCIATION RAIL AQUITAINE EST



NOM ET PRÉNOM
STRUCTURE/ORGANISME
FONCTION
ADRESSE
CODE POSTAL
COMMUNE
COURRIEL
TEL.

Laurent Merin
Mairie de Tulle
Maire
10, Rue Felix Vidalin - CS 30125
19012
Tulle Cedex
admin@ville-tulle.fr
05.55.21.73.00



TYPE D'ADHESION

COCHER LA CASE
CORRESPONDANTE



Conseil régional

3 000 €



Conseil départemental

2 000 €



Collectivité ou EPCI de plus de 30 000 habitants

1 500 €



Collectivité ou EPCI de moins de 30 000 habitants

1 000 €



Collectivité ou EPCI de moins de 5 000 habitants

300 €



Grande entreprise, chambre consulaire, établissement d'enseignement, ou autre acteur économique

300 €



TPE ou PME

30 €



Association ou syndicat

20 €



Personne physique

10 €

MONTANTS ADOPTÉS
LORS DE L'AG DU 20
AVRIL 2023

SYNTHESE

Je souhaite adhérer à l'association Rail Aquitaine Est.

J'ajoute un don de _ _ _ € (facultatif)

Merci de transmettre
ce bulletin à

Mode de règlement :



Liquide (remis en main propre)



Chèque



Virement

IBAN : FR76 1871 5001 0108 0021 6454 091

BIC : CEPAPRPP871

Rail Aquitaine Est
9 av. Léo Lagrange
19100 Brive

Date : 18/08/2026 Signature

ou par mail à
contact@railaquitaineest.fr

